



**BULLETIN D'INFORMATIONS
DE L'UNION DEPARTEMENTALE
CGT-FORCE OUVRIERE DE LA CORREZE**

NUMERO 32 – AVRIL 2011

FORCE OUVRIERE CORREZE

Rédaction Administration - UD-FO de la Corrèze - 21 rue Jean-Fieyre B.P. 50055 - 19102 BRIVE Cedex - Tél. : 05 55 24 00 54 - Fax : 05 55 24 02 98
Directeur de la Publication : Marie-Christine CAQUOT
Dépôt légal : novembre 2009 – C.P.P.A.P 0314S06192

Dispensé de timbrage **BRIVE DDU**



2700 délégués

**Libres, indépendants et déterminés
dont 15 corréziens**

5 jours de débats libres et fraternels

1^{er} mai 2011
Journée internationale de revendications et de solidarité

**Tous à la Réunion Publique
FORCE OUVRIERE**

Dimanche 1^{er} Mai 2011 à 11H00

Salle Dumazeaud – Rue de Selves - 19100 BRIVE

Cette réunion sera précédée d'un dépôt de gerbe allée Albert Perpignan devant la Poste à 10 H 45.

Un repas suivra le meeting, salle de l'UD (participation 10 €)



EDITO

Le congrès confédéral qui s'est tenu à Montpellier a défini l'augmentation du pouvoir d'achat des salaires comme une revendication prioritaire.

Aujourd'hui les salariés du privé revendiquent des augmentations de salaires. Des débrayages ont lieu dans les entreprises (Thalès, Borg Warner) au moment de la NAO.

Aujourd'hui le gouvernement annonce le gel des salaires des fonctionnaires en refusant d'augmenter le point d'indice.

La raison invoquée : la rigueur pour répondre aux exigences européennes.

Cette raison est d'ailleurs toujours celle évoquée pour détruire et justifier les réorganisations, les suppressions d'emplois et la sécabilité à la Poste.

C'est la même raison pour réduire les emplois de fonctionnaires, pour refuser les ouvertures de classes et la création des postes nécessaires dans l'enseignement et dans les services publics.

Toujours la même réponse aux personnels qui demandent des revalorisations salariales ; La réduction des déficits publics est une priorité du gouvernement. Bien entendu, il s'agit de choix politiques puisque l'argent existe pour les actionnaires, les banques, et aussi pour aller guerroyer en Lybie, Côte d'Ivoire, Afghanistan....

Le gouvernement vient d'annoncer une prime de 1000€ qui pourrait être attribuée aux salariés des entreprises de plus de 50 salariés si leurs dividendes augmentent

Il s'agit d'une mesure aléatoire qui ne concernerait que très peu de salariés.

Pour FO, l'urgence reste l'augmentation générale des salaires.

Les dernières grèves dans divers secteurs (AFPA, La Poste, Enseignement, Médico-Social, et même des entreprises privées) avec des taux de grévistes très importants sont la preuve que cette politique de réduction des déficits publics ne passe plus.

Le 1^{er} mai FO réaffirmera avec les salariés ses revendications en matières de salaires, de retraites, de défense des statuts et des conventions collectives, et du service public.

Rendez-vous le 1^{er} mai : 10 H 45 devant la poste (allée Perpignan) puis 11 H salle Dumazeaud pour la réunion qui sera ensuite suivie d'un apéritif et d'un repas pour ceux qui le souhaitent.

Marie-Christine CAQUOT



Le 8 avril 2011, inauguration par M. NAUCHE, Maire de Brive, de l'Allée Albert PERPINAN



Impressions d'un militant de l'AFPA lors de son premier congrès

Premier congrès et premier apprentissage de la démocratie syndicale au niveau national.

L'organisation est impressionnante, tous les délégués sont accueillis et attendus. Des navettes sont prévues pour les transports, la restauration se trouve sur place, des stands nombreux sont présents et près de 2700 délégués sont venus de tout le territoire.

Première journée ou les inscriptions aux prises de paroles vont bon train, les discours débutent et la diversité des intervenants ne cesse de surprendre alors que sur le fond les mêmes thèmes sont présents et que pour tous la liberté syndicale est une réalité.

Un autre point marquant est la présence d'intervenants étrangers de syndicats nationaux ou internationaux au coté de JC Mailly. Le temps passe très vite et déjà le temps des résolutions arrive, il faut donc après inscription participer aux débats organisés dans chaque commission. Là encore on a pu expérimenter la démocratie et la liberté d'expression, chacun a pu s'exprimer, argumenter, l'acceptation finale se fait au vote si besoin. En résumé participer au congrès ce fut pour moi l'occasion de rencontrer des délégués de tout le territoire, d'échanger sur des points de vue ou des sensibilités variées, d'avoir une vision élargie dans de nombreux domaines et de découvrir la dimension nationale du syndicat et même son aura internationale.

Expérience riche et intense à renouveler sans modération.

Motion adoptée à l'unanimité

Le congrès apporte son soutien à tous les travailleurs qui dans le monde combattent pour la liberté et pour leurs droits à l'existence.

Le congrès salue en particulier les révolutions en cours en Tunisie et en Egypte qui ont mis à bas des dictatures.

Le congrès considère que ces mouvements s'inscrivent dans le combat international des travailleurs confrontés dans tous les pays à une même politique de rigueur qui conduit à toujours plus de chômage et de misère.

Le congrès exprime sa solidarité avec les travailleurs qui combattent pour disposer d'organisations syndicales libres et indépendantes.



Congrès FORCE OUVRIERE : résistance et combat

2700 délégués (dont 15 de la Corrèze) ont participé du 14 au 18 février 2011 au congrès confédéral FO à Montpellier.

Le rapport moral et d'activité a été approuvé à plus de 97 %, ce qui manifeste un large accord avec l'attitude courageuse de la confédération FO ces trois dernières années : le refus de la position commune CFDT-CGT-MEDEF-CGPME-gouvernement et le combat pour la grève interprofessionnelle pour le retrait du projet de loi sur les retraites.

Des revendications nettes ont été dégagées sur les sujets d'actualité : l'abrogation de la loi du 20 août 2008 sur la

représentativité, le retour au droit à la retraite à 60 ans dans la perspective du retour aux 37,5, la prise en charge de la dépendance par la sécurité sociale, la titularisation de tous les contractuels de la fonction publique, la prise de participation majoritaire voire intégrale par des fonds publics dans les entreprises quand la situation l'exige, le refus de la RGPP.... Jean-Claude Mailly a été réélu secrétaire général, entouré de 11 secrétaires confédéraux : Michele Biaggi, Jean-Marc Bilquez, Rose Boutaric, Stéphane Lardy, Marie-Alice Medeuf-Andrieu, Didier Porte, Pascal Pavageau, Philippe Pihet, Andrée Thomas, René Valadon, Yves Veyrier

Résolution générale (extraits)

L'indépendance syndicale est une exigence

Le congrès exige purement et simplement l'abrogation de la loi du 20 août 2008 et en particulier sa disposition permettant de négocier des accords en contournant les organisations syndicales dans les entreprises de moins de 200 salariés.

Le congrès revendique que, comme pour les protocoles d'accords préélectoraux, les organisations syndicales soient convoquées dans toutes les entreprises dépourvues de délégués syndicaux.

L'indispensable action syndicale internationale

Fidèle à l'internationalisme ouvrier, la cgt FORCE OUVRIERE a toujours librement milité au sein des organisations syndicales internationales pour renforcer la solidarité internationale. Elle entend garder pleinement cette ligne de conduite, y compris dans le cadre de la Confédération Européenne des Syndicats (CES) qu'au sein de la Confédération Syndicale Internationale (CSI).

Attaché à la liberté syndicale et au fédéralisme, le congrès rappelle que la cgt FORCE OUVRIERE, conformément à la démocratie de délégation, ne saurait être engagée par des décisions ou orientations prises en dehors de ses instances. En conséquence, elle conserve en toute circonstance sa liberté de comportement.

L'augmentation générale des salaires : revendication prioritaire

Le congrès constate que les inégalités salariales ont encore augmenté depuis

2007, comme la concentration du patrimoine, au bénéfice des plus riches (...).

Aussi, le congrès réitère sa revendication prioritaire d'augmentation générale des salaires, de la valeur du point d'indice dans la fonction publique, des pensions et des minima sociaux afin de relancer la consommation et de renouer avec la croissance et la création d'emplois durables.

Le congrès revendique la généralisation de l'équivalent d'un 13^{ème} mois de salaire pour tous.

Le congrès refuse l'individualisation des rémunérations qui s'inscrit dans une tendance globale à l'individualisation des relations sociales à l'origine d'une très forte dégradation des conditions de travail, ce qui pose plus largement le problème de l'organisation du travail.

Priorité à l'emploi, avec un vrai contrat de travail, un vrai statut

Pour le congrès, le CDI dans son acception actuelle doit impérativement rester la norme dans le privé, tout comme le statut dans le public. Le congrès rappelle que conformément au statut de la fonction publique, les emplois permanents doivent être pourvus par des fonctionnaires titulaires.

Pour le congrès, mettre fin à la précarité dans la fonction publique passe par un plan de titularisation en complément de mesures visant à encadrer le recours à l'emploi contractuel, un arrêt des suppressions de postes et l'amélioration de la situation de l'ensemble des agents sous contrats, tant en matière de rémunération que de droits individuels et collectifs. Cela nécessite un plan chiffré.

FO refuse un plan gouvernemental qui n'est ni un plan de lutte contre la précarité ni un plan de titularisation mais un dispositif de CDisation, dont les modalités de gestion sont de plus renvoyées aux employeurs publics(...)

Le congrès condamne le recours abusif à l'intérim, aux CDD et au temps partiel imposé ainsi que la précarisation de l'emploi. (...)

Concernant le démantèlement du régime paritaire d'assurance chômage par la création de Pôle emploi, les faits confirment le bien-fondé de l'opposition originelle de la cgt FORCE OUVRIERE à la fusion ANPE/ASSEDIC. Face aux conséquences graves de la fusion, tant pour les chômeurs que pour les personnels, le congrès revendique des créations nettes d'emploi en CDI à Pôle emploi et la cessation du processus de privatisation de l'activité de placement.

Le congrès demande l'abrogation de la loi du 10 août 2009 sur le travail du dimanche qui tend à légaliser des ouvertures dominicales jusque là pratiquées illégalement(...)

Pour le congrès, une politique industrielle ambitieuse s'impose en lieu et place des opérations de communications des pouvoirs publics sur ce sujet crucial.

Une telle politique publique en faveur de l'industrie et des salariés doit :

- réaffirmer la légitimité de l'intervention publique pour la recherche, le développement et pour l'industrie ;
- créer une banque nationale pour l'industrie permettant notamment d'évaluer et de coordonner les aides et fonds publics existants ;

- défendre, valoriser et développer l'emploi, les salaires, les conditions et les moyens de travail dans l'industrie ;
- soutenir **l'enseignement technique**, professionnel et supérieur et favoriser la formation professionnelle.
- conduire à **l'interdiction des délocalisations**, des externalisations et stopper la course au dumping social et fiscal ;
- recourir à **des grands projets publics** et promouvoir des politiques publiques sectorielles dans le respect des compétences des branches professionnelles ;
- **autoriser la prise de participation majoritaire, voire intégrale, de capital par des fonds publics** dans les entreprises quand la situation l'exige.

Défendre la fonction publique, défendre la République sociale

Le congrès exige l'arrêt de la RGPP et de ses 524 premières mesures qui conduisent à supprimer des missions et des emplois publics, à casser les statuts des fonctionnaires et à remettre en cause l'égalité des droits des citoyens.(...)

RETRAITES : reconquérir les droits

Le Congrès rappelle que depuis 1993, les « réformes » se sont succédées avec pour unique conséquence les atteintes répétées aux droits à pensions et retraites des salariés des secteurs publics et privés. Ces « réformes » ont conduit à ce que les taux moyens de remplacement, tant pour les salariés du secteur privé que pour les ressortissants des régimes spéciaux et publics, baissent année après année et participent à la paupérisation croissante des retraités.(...)

L'année 2010 a été marquée par l'opposition déterminée des salariés, des chômeurs, des retraités, de la jeunesse à la plus violente attaque jamais portée aux droits des futurs retraités. **Le Congrès salue la lutte engagée par les travailleurs pour le retrait du projet de loi**, grâce à la mobilisation initiée et sans cesse relancée par la cgt FORCE OUVRIERE.

Le Congrès constate et déplore que tous les moyens n'aient pas été mis en œuvre pour faire plier le Gouvernement, **notamment le recours à la grève interprofessionnelle** sans cesse

Le congrès exige l'arrêt des suppressions de postes dans les trois versants de la fonction publique notamment par l'arrêt de l'application du dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partants en retraite. A l'inverse, il exige les recrutements nécessaires à l'exercice des missions (...).

Le congrès dénonce et condamne la loi du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels des fonctionnaires et son décret du 12 novembre 2010 sur la « réorientation professionnelle » qui portent atteinte au principe républicain de neutralité et de continuité du service public. Le congrès exige l'abrogation de cette loi.

Le congrès juge contraire à la conception historique de l'Etat républicain, les privatisations des entreprises publiques (...) De même, le congrès condamne le processus de « partenariat public-privé » et sa généralisation. Le congrès s'oppose à tout transfert de mission du service public vers des opérateurs privés.

Développer le syndicalisme libre et indépendant

Résolution Protection Sociale

repoussée par l'ensemble des autres confédérations syndicales ; **le Congrès condamne leur attitude coupable qui a servi à accompagner la « réforme »**.

Considérant notre exigence « 40 ans c'est déjà trop », le congrès exige l'abrogation de la loi du 9 novembre 2010.

Le Congrès s'inscrit dans une démarche volontariste de reconquête sociale qui passe par le retour du droit à la retraite à 60 ans à taux plein et dans la perspective du retour aux 37,5 ans de cotisations en créant le rapport de force lorsque les conditions seront réunies.

Le Congrès stigmatise les initiatives prises par ceux qui veulent promouvoir **un système universel de retraite**, qu'il soit **en points ou en comptes dits notionnels et rejette par avance** les propositions qui pourraient émaner de la représentation nationale, en application de l'article 16 de la loi du 9 novembre 2010.

DEPENDANCE, dans le cadre de l'Assurance maladie

Le congrès rappelle que pour Force Ouvrière le dossier de la dépendance relève de la Sécurité sociale dans l'esprit des ordonnances de 1945 afin de garantir les travailleurs et leurs familles contre les

Depuis le dernier congrès confédéral de 2007 à Lille et au lendemain du mouvement de 2010 sur les retraites, le congrès se félicite qu'à plusieurs reprises la confédération et les différentes structures FORCE OUVRIERE aient publiquement démontré leurs capacités à mobiliser les travailleurs sur des revendications et objectifs clairs et selon des modalités d'actions efficaces.

Le congrès condamne toutes formes de syndicalisme rassemblé qui est d'abord un projet d'appareil ne répondant pas à l'attente des salariés. (...) Il y oppose **l'unité d'action** qui en respectant la liberté de choix et de conception et étant basée sur des **objectifs et revendications claires et déterminées**, conduit à l'efficacité syndicale.

Déterminé à obtenir de véritables réformes améliorant effectivement les droits et garanties des salariés, le congrès appelle à combattre les contre-réformes destructrices de droits sociaux et attentatoires à la solidarité ouvrière, y compris par la grève si nécessaire.

risques de toutes natures et les aléas de la vie.

Seule, la solidarité entre salariés au travers d'un régime de Sécurité sociale est à même de permettre une prise en charge de qualité égalitaire et pérenne des conséquences liées à la perte d'autonomie quels que soient l'âge et le niveau de ressources.

Médecine du travail : retrait du projet de loi

Le Congrès exige le retrait du projet de loi annoncé qui fait reposer l'action de la médecine du travail sur une équipe pluridisciplinaire dans laquelle le médecin du travail est dépossédé de ses prérogatives au profit du directeur de service de santé au travail ce qui porte atteinte à l'indépendance médicale du médecin du travail en plaçant ses missions sous tutelle de l'employeur.

Le congrès exige du gouvernement qu'il ouvre **plus de postes pour la médecine du travail**





La privatisation de La poste, sa mise en concurrence, tout comme la réforme Facteur d'Avenir ont de graves conséquences sur le service public et les personnels.

En Corrèze, les facteurs s'opposent aux réorganisations dont ils sont victimes depuis plusieurs années.

Les dépassements

d'horaire pour les facteurs sont d'environ 2 heures par jour. Les facteurs en ont « Ras la casquette » et revendiquent **une tournée = un facteur**, à la place de la sécabilité qui instaure un partage des tournées qui certains jours sont rallongées par des morceaux d'autres tournées.

Les heures supplémentaires ne sont pas payées.

Exemple : 7 facteurs vont se partager la tournée de leur collègue absent : ce système d'auto remplacement conduit à des dépassements horaires non rémunérés. La Direction de La Poste devient experte en travail dissimulé.

A l'enseigne (les bureaux de Poste), les personnels sont confrontés à la mise en place de l'Espace service Client, sur le modèle des points de vente orange : des salariés qui travaillent debout, des clients dirigés vers les automates... avec bien entendu des suppressions d'emplois.

Les Conseillers financiers ne sont pas plus à la noce. Le nouveau calcul du commissionnement se traduit par une baisse de revenus pouvant aller jusqu'à 8000 euros par an alors que dans le même temps la Banque Postale affiche des résultats croissants.

L'UD-FO apporte tout son soutien aux postiers dans cette résistance pour :

- **L'arrêt de la sécabilité, des réorganisations et des suppressions d'emplois ,**
- **L'arrêt de la déshumanisation du travail et le respect de l'accord RTT de 99,**
- **Pour la levée immédiate des sanctions.**

Depuis 2007 en Corrèze, la résistance des postiers avec les organisations syndicales FO, CGT, CFTC, et Sud a empêché la mise en place effective de cette réorganisation dictée par la course à la rentabilité.

Printemps 2009 : La grève de 35 jours des facteurs de Brive avec leurs organisations syndicales FO, CGT, SUD et CFTC a conduit à remettre en place l'organisation antérieure. Le cabinet Technologia a rédigé un rapport accablant sur les conditions de travail.

Printemps 2011 : La direction remet le couvert et s'attaque cette fois aux plates-formes de la Basse et de la Haute Corrèze. Par trois fois le Tribunal condamne La Direction de la poste à remettre en place l'ancienne organisation de travail et à verser des pénalités par jour de retard. Celle-ci fait appel mais le 12 Avril 2011, le tribunal rejette une nouvelle fois son appel.

Malgré ces condamnations, la direction de la Poste et ses valets sur les plates-formes s'acharnent contre les facteurs qui refusent de faire les parties sécables des tournées. Des sanctions sont infligées.

Ainsi blâmes, avertissements, sanctions financières avec d'importants retraits sur salaire, menaces de licenciement... sont largement distribués aux fonctionnaires comme aux contractuels. Malgré cette répression, les postiers refusent de céder et continuent. La grève du 29 mars « contre les réorganisations incessantes, la sécabilité et la souffrance au travail » a été suivie à 70 % en Corrèze.

Tout récemment, la CFDT longtemps silencieuse vient de distribuer un tract en soutien à la Direction pour qu'elle « mette en place unilatéralement des organisations du travail de 4 semaines ».

Le 8 avril 2011, à la demande de FO, Monsieur le Maire et la municipalité dédient un passage de Brive au facteur décédé lors de la grève de 2009. La forte participation à cet hommage indique, s'il en était encore besoin, l'actualité et la popularité du combat des facteurs.

Dernière minute : un protocole de fin de conflit a été signé le 15 Avril et de nouvelles négociations doivent s'ouvrir à partir du 19 Avril avec la direction et les organisations syndicales.

L'augmentation générale des salaires : revendication prioritaire

Communiqué confédéral

L'urgence : l'augmentation des salaires !

Le gouvernement annonce son intention de mettre en place un dispositif associant la distribution des dividendes et la politique de rémunération des entreprises.

Ce dispositif pourrait prendre la forme d'une prime exceptionnelle pour les salariés, dont le montant reste à préciser (au moins 1000 euros).

Pour FORCE OUVRIERE, ce n'est certainement pas une nouvelle prime exceptionnelle qui va régler le problème de fond du pouvoir d'achat des salariés. Encore moins une prime ne concernant pas tous les salariés, pas tous les employeurs et d'un montant aléatoire.

Un tel dispositif, s'il était réalisable, ce qui est loin d'être démontré, aboutirait de plus à creuser les inégalités entre les salariés en matière de rémunération. Au nom de

quoi les salariés travaillant dans des entreprises sans actionnaires se verraient-ils privés d'un supplément de rémunération ? Au nom de quoi les 23% de salariés du secteur public auxquels le gouvernement gèle déjà les rémunérations en seraient-ils exclus également ?

Le gouvernement prétend ainsi favoriser le pouvoir d'achat des salariés, tout en ayant refusé un coup de pouce au SMIC dans ce contexte de crise, ce qui n'est pas acceptable.

De plus, ce dispositif viendrait légitimer l'augmentation des dividendes et du capital : pour escompter recevoir quelques miettes salariales, de façon inégalement réparties, les rares salariés bénéficiaires devraient attendre que les dividendes augmentent ! Pour FORCE OUVRIERE, les dividendes

doivent être plafonnés, les richesses mieux réparties et l'augmentation du capital au détriment des salaires doit être stoppée et inversée.

Il ne faut pas que l'effet d'annonce prenne le pas sur la réalité salariale.

FO dénonce par ailleurs le risque d'effet d'aubaine lié à cette prime : en effet les employeurs se saisiront de cette opportunité pour la substituer à d'éventuelles augmentations de salaires.

Pour FORCE OUVRIERE, à la veille du 1^{er} mai 2011, l'urgence, c'est l'augmentation générale des salaires et l'instauration d'une prime transport pour tous les salariés.

Paris, le 13 avril 2011

Grève pour les salaires et la reconnaissance des diplômés des médico-sociaux

A l'appel de FO les personnels médico-sociaux de la Corrèze ont fait grève et se sont rassemblés devant la Préfecture de Tulle le 7 Avril 2011. Rejoints par SUD et la CGT, une délégation a été reçue pour demander une revalorisation salariale dans le cadre de la grève nationale appelée par les syndicats.

Après une première grève le 16 mars, qui a permis une « première victoire » : le report par le Conseil de la fonction publique de l'examen des textes concernant les personnels sociaux et éducatifs, qui les condamnent à la rétrogradation salariale, la journée du 7 avril s'avérait prépondérante pour la poursuite de leur mobilisation. Ils exigent le retrait des décrets qui les pénalisent en les cantonnant à la catégorie B du fait de la non reconnaissance de leurs diplômes (niveau bac+3). Ils revendiquent à ce titre un re-classement d'emploi en catégorie A, ce qui revaloriserait leur rémunération de l'ordre de 200 euros.

Cette exigence est d'autant plus forte que compte tenu du contexte actuel, ces acteurs essentiels de la vie sociale sont de plus en plus sollicités et confrontés quotidiennement aux difficultés du terrain.

